



AUDIT / CONSEIL / EXPERTISE

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES U.I.T

Association – Syndicat professionnel

37-39 rue de Neuilly
92110 Clichy

RCS Nanterre : 784 357 352

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

AXE 3 AUDIT / CONSEIL / EXPERTISE

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris - Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Tél : 01 42 38 35 58 • societe@axe3.fr • www.axe3.fr
5, rue de l'Atlas – 75019 Paris FRANCE

SAS au capital social de 300 000 € / RCS Paris 518 860 622 / TVA INTRA : FR83 / APE : 69.20Z

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel UNION DES INDUSTRIES TEXTILES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat professionnel à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Exercice clos le 31 décembre 2019

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment sur le respect du principe de rattachement des revenus, subventions et prestations de service à l'exercice concerné.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 18 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat professionnel ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Exercice clos le 31 décembre 2019

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat professionnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

Exercice clos le 31 décembre 2019

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE

Commissaire aux comptes

Représenté par

Guillaume CARON

Mandataire social – chargé de mandat



Bilan Association

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 20/05/2020

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019				31/12/2018	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	92 713	92 713				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	272 133	271 827	306	0,00	589	0,01
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	7 622	7 622				
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	8 080	8 080				
Prêts	854	854				
Autres immobilisations financières	18 058		18 058	0,23	18 058	0,22
TOTAL (I)	399 460	381 096	18 364	0,23	18 647	0,23
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	10 587	10 587				
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	3 665		3 665	0,05	8 034	0,10
Créances usagers et comptes rattachés	258 814	95 574	163 240	2,08	134 178	1,63
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	243 635		243 635	3,10	301 132	3,65
Valeurs mobilières de placement	6 208 206		6 208 206	79,09	7 664 741	92,96
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 208 246		1 208 246	15,39	110 365	1,34
Charges constatées d'avance	3 861		3 861	0,05	8 548	0,10
TOTAL (II)	7 937 014	106 161	7 830 853	99,77	8 226 997	99,77
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	8 336 474	487 257	7 849 217	100,00	8 245 644	100,00

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 20/05/2020

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	7 668 404	97,70	7 998 799	97,01
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-242 680	-3,08	-330 395	-4,00
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	7 425 724	94,60	7 668 404	93,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	131 759	1,68	231 697	2,81
TOTAL (II)	131 759	1,68	231 697	2,81
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	10 950	0,14	10 950	0,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	4 064	0,05	9 562	0,12
Fournisseurs et comptes rattachés	117 555	1,50	120 508	1,48
Autres	159 165	2,03	204 523	2,48
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	291 734	3,72	345 543	4,19
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	7 849 217	100,00	8 245 644	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 20/05/2020

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	10 000		10 000	100,00	10 000	100,00		0,00
Montants nets produits d'expl.	10 000		10 000	100,00	10 000	100,00		0,00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			184 723	N/S	178 747	N/S	5 976	3,34
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			855 623	N/S	852 667	N/S	2 956	0,35
Reprise sur provisions, dépréciations			101 405	N/S	8 770	87,70	92 635	N/S
Transfert de charges			169 838	N/S	71 771	717,71	98 067	136,64
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 311 589	N/S	1 111 955	N/S	199 634	17,95
Total des produits d'exploitation (I)			1 321 589	N/S	1 121 955	N/S	199 634	17,79
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			107 822	N/S	116 305	N/S	-8 483	-7,28
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			98 955	989,55	40 916	409,16	58 039	141,85
Total des produits financiers (III)			206 777	N/S	157 222	N/S	49 555	31,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			24 523	245,23	6 548	65,48	17 975	274,51
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges			283	2,83	2 548	25,48	-2 265	-88,88
Total des produits exceptionnels (IV)			24 806	248,06	9 097	90,97	15 709	172,68
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 553 172	N/S	1 288 273	N/S	264 899	20,56
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-242 680	N/S	-330 395	N/S	87 715	26,55
TOTAL GENERAL			1 795 852	N/S	1 618 669	N/S	177 183	10,95
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			6 510	65,10	5 849	58,49	661	11,30
Services extérieurs			128 723	N/S	108 635	N/S	20 088	18,49
Autres services extérieurs			651 238	N/S	509 272	N/S	141 966	27,88
Impôts, taxes et versements assimilés			66 032	660,32	68 415	684,15	-2 383	-3,47
Salaires et traitements			595 721	N/S	614 541	N/S	-18 820	-3,05
Charges sociales			248 665	N/S	276 720	N/S	-28 055	-10,13
Autres charges de personnel			4 832	48,32			4 832	N/S
Subventions accordées par l'association								

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 20/05/2020

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	283	2,83	3 397	33,97	-3 114	-91,66		
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements								
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations								
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	12 854	128,54	6 843	68,43	6 011	87,84		
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			4 256	42,56	-4 256	-100,00		
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées								
Autres charges	7	0,07	75	0,75	-68	-90,66		
Total des charges d'exploitation (I)	1 714 865	N/S	1 598 003	N/S	116 862			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Déficit transféré (II)								
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	60 258	602,58	400	4,00	59 858	N/S		
Total des charges financières (III)	60 258	602,58	400	4,00	59 858	N/S		
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Sur opérations de gestion	3 121	31,21	2 605	26,05	516	19,81		
Sur opérations en capital								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Total des charges exceptionnelles (IV)	3 121	31,21	2 605	26,05	516	19,81		
Participation des salariés aux résultats (V)								
Impôts sur les sociétés (VI)	17 608	176,08	17 661	176,61	-53	-0,29		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 795 852	N/S	1 618 669	N/S	177 183	10,95		
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT								
TOTAL GENERAL	1 795 852	N/S	1 618 669	N/S	177 183	10,95		

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
	TOTAL					
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
	TOTAL					

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 20/05/2020

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	92 713	92 713				
20500000 PROG. INFORM.ACQUISIT PROTEG	49 202		49 202	0,63	49 202	0,60
20510000 LOGICIELS SESIT	43 511		43 511	0,55	43 511	0,53
28050000 AMT PROGR. INFORMATIQUE PROTEG		49 202	-49 202	-0,62	-49 202	-0,59
28051000 AMRTS LOGICIELS SESIT		43 511	-43 511	-0,54	-43 511	-0,52
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	272 133	271 827	306	0,00	589	0,01
21810000 INSTALLATIONS, AGENCTS DIVERS	136 963		136 963	1,74	136 963	1,66
21820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT	5 300		5 300	0,07	5 300	0,06
21830000 MAT BUR & INFORMATIQUE	102 418		102 418	1,30	102 418	1,24
21840000 MOBILIER	27 452		27 452	0,35	27 452	0,33
28181000 AMORTISSEMENTS INSTAL. ET AGEN		136 963	-136 963	-1,73	-136 963	-1,65
28182000 AMORTISSEMENTS MATÉRIEL DE TRA		5 300	-5 300	-0,06	-5 300	-0,05
28183000 AMT MATÉRIEL DE BUREAU ET INFO		102 112	-102 112	-1,29	-101 829	-1,22
28184000 AMORTISSEMENTS MOBILIER		27 452	-27 452	-0,34	-27 452	-0,32
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	7 622	7 622				
26100500 PART. ACTIONS ECOPAR A 100 FRA	7 622		7 622	0,10	7 622	0,09
29610500 PROV DÉPRÉC;ACTIONS ECOPAR		7 622	-7 622	-0,09	-7 622	-0,08
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	8 080	8 080				
27110000 ACTIONS SEFCI	457		457	0,01	457	0,01
27180100 PARTS S - TEL TELEDOC.500	7 622		7 622	0,10	7 622	0,09
29710300 PROV DÉPRÉC SEFCI		457	-457	-0,00	-457	-0,00
29718100 PROV DÉP.STÉ TELED.JUR+YAMANA		7 622	-7 622	-0,09	-7 622	-0,08
Prêts	854	854				
27480000 PRETS GREM	854		854	0,01	854	0,01
29748000 PROV DÉPRÉC. GREM : EDF		854	-854	-0,00	-854	-0,00
Autres immobilisations financières	18 058		18 058	0,23	18 058	0,22
27500000 DEPOT CAUTIONNEMENT LOYER	11 335		11 335	0,14	11 335	0,14
27510000 DEPOT CAUTIONNEMENT EDF	1 301		1 301	0,02	1 301	0,02
27510100 DEPOT MACHINE A AFFRANCHIR	3 300		3 300	0,04	3 300	0,04
27510400 TOTAL DEPOT DE GARANTIE	610		610	0,01	610	0,01
27510700 EDEN DEPOT GARANTIE	75		75	0,00	75	0,00
27510800 DG OSEO	1 437		1 437	0,02	1 437	0,02
TOTAL (I)	399 460	381 096	18 364	0,23	18 647	0,23
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	10 587	10 587				

Annexes

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 849 216,95 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 242 680,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

« L'épidémie de Covid-19 qui se propage depuis le début 2020 aura des impacts économiques non clairement définis à ce stade pour le syndicat. Nous prévoyons une baisse de l'activité 2020 suite aux confinements imposés et selon les scénarios de déconfinement.

L'impact du Covid-19 reste difficile à prédire.

Toutefois, la solidité du syndicat, et son modèle économique le placent dans une position relative solide quand l'environnement s'améliorera. Ainsi, à la date d'arrêtés des comptes par le conseil d'administration, il n'a pas été identifié d'incertitudes significatives remettant en cause la continuité d'exploitation.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. »

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) et le règlement CRC n°2009-10 du 03/12/2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

L'UIT établit ses comptes annuels dans le respect des principes du plan comptable général, ceci conformément au règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'acquisition. Dans le cas où la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice serait inférieure au coût d'acquisition, une provision serait constituée pour ramener la valeur des titres de placement à leur coût actuel.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles ou corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de product production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation

Type	Durée
PROG.INFORM.ACQUISITION PROTEG	<i>L.1 à 3 ans</i>
LOGICIELS SESIT	<i>D.5 ans</i>
INSTALLATIONS,AGENCEMENTS DIVERS	<i>L.10 ans</i>
MATERIEL DE TRANSPORT	<i>L.5 ans</i>
MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUES	<i>D/L.3-7 ans</i>
MOBILIER	<i>L.10 ans</i>

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.5 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le montant provisionné inscrit au passif du bilan ressort à 131.453 Euros.

Le calcul, effectué selon la méthode prospective, utilise les variables suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77%
- Taux d'évolution des salaires : 1%
- Age de départ : 60-67 ans
- Coefficient de fluidité : turn-over faible
- Table d'espérance de vie : insee 2013
- Taux de charge associé aux catégories professionnelles : 60%

2.2.7 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	92 713			92 713
Immobilisations corporelles	272 133			272 133
Immobilisations financières	34 614			34 614
TOTAL	399 460			399 460

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	92 713			92 713
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	136 963			136 963
Matériel de transport	5 300			5 300
Matériel de bureau et informatique	129 281	283		129 564
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	271 544	283		271 827
TOTAL GENERAL (I+II+III)	364 257	283		364 540

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	854		854
Autres créances	18 058		18 058
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	258 814	258 814	
Autres créances	243 635	243 635	
Charges constatées d'avance	3 861	3 861	
TOTAL	525 222	506 310	18 912

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	81 768
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	63 635
TOTAL	145 404

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	10 587			10 587
Comptes de tiers	84 470	12 854	1 750	95 574
Comptes financiers				
TOTAL	95 057	12 854	1 750	106 161

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	7 668 404		242 680	7 425 724
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	7 668 404		242 680	7 425 724
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	7 668 404		242 680	7 425 724

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires	231 108		99 655	131 453
Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	589		283	306
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	231 697		99 938	131 759
TOTAL GENERAL (I+II)	231 697		99 938	131 759
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		12 854	101 405	283

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 950	10 950		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	117 555	117 555		
Dettes fiscales & sociales	159 165	159 165		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 954	3 954		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	291 624	291 624		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	10 950
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 716
Dettes fiscales & sociales	52 214
Autres dettes	
TOTAL	71 879

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	0
Non Cadres	1	
TOTAL	6	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8.640 E.

Cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'établissement de la cotisation.
La cotisation est comptabilisée en totalité en produits, lors de son établissement.

Ressources

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	+ 787 150,00
Subventions reçues	+ 184 722,59
Autres produits d'exploitation perçus	+ 248 192,42
Produits sur opération gestion	+ 118,90
Produits financiers perçus	+ 206 777,13
Total des ressources	= 1 426 961,04

Plus-values latentes

Les plus-values latentes sur les placements de trésorerie sur le portefeuille détenu par CHOLET DUPONT sont de 208 k€.